

Coordination de la société civile Arlit

Communiqué de presse sur la fermeture et le plan de réaménagement du site de la COMINAK-Arlit

Fait Arlit le 27 mai 2020

Comme vous le savez, le conseil d'administration de la COMINAK a décidé en octobre 2019 de l'arrêt de la production et la fermeture du complexe industriel d'exploitation d'uranium de la COMINAK le 31 mars 2021. Aussi, le 4 mars 2020, la Direction générale de la COMINAK a organisé sur le site d'Akouta un atelier de « partage de l'avant projet détaillé du réaménagement du site », entre autre le gouvernement du Niger a mis en place à Niamey un comité d'orientation dans le cadre du processus d'arrêt des activités d'exploitation de la COMINAK et du réaménagement du site.

L'exploitation d'uranium de la COMINAK qui est une des premières aventures minières du Niger qui aura duré 45 ans et la fermeture de cette mine de la COMINAK devient aujourd'hui le début d'une deuxième aventure minière pour le pays. Si les populations nigériennes n'ont vraiment pas profité de la première aventure et héritent des conséquences désastreuses lié au manque d'expérience, il nous paraît anormal et irréaliste que la deuxième aventure devienne une occasion d'acceptation et d'imposition du désastre écologique, sanitaire et économique. C'est pourquoi la coordination de la société civile d'Arlit a entrepris depuis le début de ce processus de fermeture de faire valoir les préoccupations des populations notamment en adressant des suggestions et des critiques au Président d'ORANO le 20 juillet 2019, en participant activement à l'atelier de partage du 4 mars 2020, en demandant le 13 mars 2020 au Préfet du département d'Arlit, la mise en place d'un comité local de réflexion à Arlit à l'image du comité national mis en place à Niamey qui se particularise par l'absence de la société civile ou tout autre couche socioprofessionnelle, en adressant une lettre de demande de complément d'information sur les questions environnementales et des suggestions sur le volet sociale au Directeur général de la COMINAK le 26 avril 2020. Le réaménagement du site de la COMINAK est considéré par les populations locales et tous les autres nigériens comme une opération de suppression, d'atténuation et de compensation des dégâts causé depuis 45 ans d'exploitation d'uranium. La rhétorique du respect de la réglementation nigérienne derrière laquelle est survenu la déception de l'exploitation ne doit pas encore servir pour la fermeture.

C'est pourquoi aujourd'hui encore à travers ce communiqué de presse, il nous semble opportun de réitérer certaines de nos remarques, suggestions et recommandations pour leur prise en compte dans le processus :

- Au sujet de la mise en place du comité départemental, nous réitérons notre demande aux autorités locales pour sa mise en place, car il est la seule alternative pour le comité national mis en place à Niamey et la COMINAK de connaître les préoccupations des populations.
- Au sujet des questions environnementales et radiologiques nous maintenons nos questions conformément à notre lettre du 26 avril 2020 au Directeur général de la COMINAK. La verse à résidus de traitement d'uranium (environ 20 millions de tonnes contenant 80% de la radioactivité pour une durée de vie d'un milliard d'année et les autres déchets radioactifs qui s'y rajouteront seront l'héritage le plus lourd et le plus dangereux auquel les populations feront face, car le sarcophage à travers une couche d'argile et de ciment est une opération qui ne résistera pas au temps et permettra à ORANO de disparaître dans la nature.
- Au sujet du fonds de développement durable demandons la prévision dans le budget de réaménagement d'une enveloppe permanente pendant les 20 ans de la durée du processus de réaménagement et de surveillance.
- Au sujet des questions sanitaires, la rétrocession simple de l'hôpital de la COMINAK est une opération de fuite de responsabilité sociétale de la part d'ORANO et COMINAK, une prise en charge totale des coûts de fonctionnement et le maintien des spécialités est nécessaire. L'observatoire de santé de la région d'Agadez doit cesser d'être cet instrument de propagande d'ORANO et ses filiales au Niger.
- Au sujet de l'énergie électrique, en lieu et place de la cession de la centrale de la COMINAK à la NIGELEC nous recommandons la construction d'une centrale solaire plus écologique à même de couvrir les besoins en électricité de la ville d'Arlit.
- Au sujet de la cession de la cité, de l'assainissement, des eaux potables et usées de la cité COMINAK, sa restitution telle que prévue ou annoncée le 4 mars nous paraît extraordinairement léger et comporte de risques sanitaires importants, il est donc nécessaire d'y réfléchir.
- Au sujet des groupements des maraichers d'Arlit nous suggérons la cession de six puits d'eau potable avec équipement solaire et soutien en semence et engrais sur une période de dix ans.
- S'agissant des travailleurs sous traitants, nous recommandons des mesures d'accompagnement notamment l'octroi d'une indemnité spéciale de fermeture de site, la cession des logements.
- Au sujet du démantèlement de l'usine et des autres opérations, ils doivent être exécutés par des entreprises locales.

- Au sujet du soutien aux jardins maraichers d'Iferouâne, ce soutien en carburant doit se poursuivre ou à défaut être remplacé par un système d'alimentation en énergie solaire (placement des pompes solaires).
- Au sujet du soutien à certaines écoles (Azourou et Tagora), compte tenu de sa quantité, il doit être maintenu pendant les 20 ans de réaménagement et surveillance.
- Au sujet de subventions culturelles et sportives, elles doivent être maintenues pendant 20 ans.
- Au sujet du coût global du réaménagement : volet technique 49,3 milliards de FCFA, volet social 16,5 milliards de FCFA, volet sociétal 9,6 milliards de FCFA, volet frais fixes sur la durée de vie de COMINAK 20 ans 19,7 milliards, soit un total général de 95 milliards de FCFA, est une enveloppe insignifiante notamment en ce concerne le volet sociétal (cité, santé, subvention, reconversion) et le volet social (plan social, mesure d'accompagnement, gestion sociale après arrêt). Aussi on constate sur le budget général, seul la rubrique frais fixes sur la durée de vie COMINAK a été prévue pour 20 ans alors que les autres rubriques sont prévues de un à cinq ans.

Enfin nous sommes convaincus que l'expérience des mesures adéquates mises en œuvre pour la fermeture et le réaménagement de la COMINAK serviront d'exemple pour l'avenir minier de notre pays et la sécurisation des populations locales. Nous interpelons tous les membres du comité national de réflexion sur l'espoir placé en eux et leur responsabilité historique face à des mesures inappropriées de réaménagement du complexe industriel de la COMINAK.

La coordination

